

COMPTE RENDU

du Conseil municipal de Loos du

4 mars 2015

L'an deux mil quinze, le quatre mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 24 février 2015 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité,

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Matthieu MONTIGNIES

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 35, dont 35 en exercice et 25 présents à l'ouverture de cette séance :

Présents :

Mme Anne VOITURIEZ, Maire

M. Christophe MAERTENS, M. José-Manuel CASTRO, Mme Fabienne LECLERCQ, Mme Brigitte MARTEL, Mme Catherine CADART, Mme Francine HAMEAU, M. François BENNASSAR, adjoints

M. Baptiste DESPIERRES (à partir du vote de la délibération n°2015-03-04-01), M. Bruno HELLE (à partir du vote de la délibération 2015-03-04-01), Mme Catherine GRIERE, Mme Sophie WERQUIN, M. Dominique ROUSSEL, Mme Claudine PIERQUIN, M. Nicolas DETERPIGNY, M. Alain DESSEVE, Mme Brigitte BALDEYROU, M. Jordan DUBAR, M. Matthieu MONTIGNIES, M. Christian ALBERIC, Mme Ingrid SERRURE, Mme Élisabeth MASQUELIER, M. François VERDONCK, M. Daniel GRUSZCZYNSKI, Mme Bénédicte CALLAERT, M. Jean-Luc MUNRO, M. Jean-Claude PUCHAUX, conseillers municipaux.

Excusés :

M. Luc DECORTE (pouvoir à Madame le Maire)

Mme Pascale LOQUET (pouvoir à Monsieur MAERTENS)

M. Armand FORNACIARI (pouvoir à Monsieur DUBAR)

M. Baptiste DESPIERRES (pouvoir à Monsieur ROUSSEL jusqu'au vote de la délibération n°2015-03-04-01)

Mme Annie BOSMAN (pouvoir à Monsieur DETERPIGNY)

Mme Laurence SELOSSE (pouvoir à Monsieur ALBERIC)

Mme Pascale BLONDEL (pouvoir à Monsieur MONTIGNIES)

Monsieur Daniel RONDELAERE (pouvoir à Madame MASQUELIER)

Madame Valérie CONSEIL (pouvoir à Monsieur GRUSZCZYNSKI)

Excusé sans pouvoir :

M. Bruno HELLE (jusqu'au vote de la délibération 2015-04-03-01)

Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur MONTIGNIES donne lecture du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 22 janvier 2015.

A la demande de Monsieur VERDONCK, le compte rendu a été modifié sur l'intervention du groupe «Socialiste et personnalités de Loos» en ce qui concerne le débat d'orientation budgétaire.

Adopté par :

33 voix pour : groupes «Choisir Loos », «Socialiste et personnalités de Loos», « Loos Ouverte » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

1 abstention: groupe « Parti communiste de Loos »

INFORMATIONS

Madame le Maire informe les conseillers municipaux :

- de la nomination de Monsieur Daniel RONDELAERE en qualité de Maire honoraire de Loos :

Elle rappelle qu'il a été élu conseiller municipal en 1977, a exercé les fonctions d'adjoint au Maire dès 1983 puis a été élu Maire de Loos de 1992 à 2014.

Madame MASQUELIER exprime la joie et de la fierté du groupe «Socialiste et personnalités de Loos» : ce titre honorifique, qui n'est assorti d'aucune indemnité, marque la reconnaissance d'un investissement au service de la population pendant 22 ans. Elle adresse ses félicitations à Monsieur RONDELAERE pour cette distinction, qui est la récompense d'une action visionnaire pour l'avenir de la Ville, notamment avec l'implantation d'Eurasanté.

- de l'ouverture de la mairie annexe de l'Epi de Soil : Cette antenne mairie est ouverte au public les mardis et jeudis après-midi (13h30 - 18h) depuis le 3 mars. Madame le Maire précise que cette mairie annexe pourra accueillir des associations, les réunions des comités de quartiers, et des services publics décentralisés.

- du bilan carbone 2014 lié aux actions de recyclage du papier : Madame le Maire indique que grâce à ³

la collecte et au recyclage des 4,6 tonnes de papiers de bureaux, la mairie de Loos a économisé 460 m³ d'eau, 11,5 tonnes de CO₂ ou 78 arbres.

- de la progression du dossier "ANRU" : Madame le Maire rappelle que grâce à une mobilisation menée depuis juin 2014, avec de nombreux acteurs (élus, services municipaux et communautaires, bailleurs sociaux), l'appui de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (A.N.R.U.) permettra de sortir le quartier des Oliveaux de ses difficultés. Les habitants qui sont partie prenante de ce projet sont invités à une réunion publique d'information le mardi 10 mars 2015 à 18h au restaurant scolaire afin d'exposer leurs attentes et leurs souhaits. Les comités de quartiers et conseils citoyens se feront également le relais des attentes des habitants. Le projet continue d'être préparé par l'ensemble des intervenants, la prochaine étape est le dépôt d'un protocole de préfiguration avant le 30 juin. Figureront dans les objectifs assignés par la Ville : la construction d'un projet social et économique solide, le désenclavement du quartier, le redéploiement de l'offre commerciale, l'amélioration de la circulation, la demande de rénovation des équipements publics et des logements...Il convient de rendre le projet attractif et motivé afin d'obtenir l'enveloppe financière la plus élevée possible de la part de l'État.

- d'une réunion publique qui se tiendra le samedi 11 avril 2015 à 9h30 au restaurant scolaire afin d'ouvrir la réflexion sous forme de tables rondes, ouvertes aux délégués des parents d'élèves, sur l'organisation des centres de loisirs, des tarifs, des transports, des cantines, faisant suite aux questionnaires distribués aux parents.

- du rapport d'activité 2014 de la police municipale» : Monsieur DUBAR présente une synthèse de ce rapport : il expose les moyens humains et matériels de la police municipale. Il fait également part de données statistiques relatives à l'activité du service : rapports, procès-verbaux et mains courantes. Monsieur DUBAR rappelle que la vidéoprojection est effective depuis juin 2014. Onze sites sont surveillés par 31 caméras. Enfin il indique que la prévention de la récidive est une priorité pour la Ville : ainsi il existe un projet d'accueil de personnes condamnées à un travail d'intérêt général, soit en individuel au sein des services municipaux, soit en collectif au sein de chantiers d'insertion.

- des conclusions de l'audit financier de la Ville : Madame Aurélie Serrano, du cabinet KPMG, a réalisé un audit des finances de la Ville au début du mandat. Elle présente la situation financière de la Ville. Celle-ci est relativement saine sur la période 2008-2012, avec une capacité d'autofinancement (C.A.F.) en augmentation. Cette tendance est cependant à la baisse depuis 2012 en raison notamment de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de la charge de la dette. Concernant la section de fonctionnement, les produits de fonctionnement évoluent positivement entre 2008 et 2013, mais la baisse importante de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) jusqu'en 2017 va impacter les recettes. En dépenses, une évolution moyenne de +2,6% par an entre 2008 et 2013 s'explique notamment par une augmentation des charges de personnel, des charges de gestion courante et du poste "dotations et provisions". En investissement, l'effort a été inférieur à la moyenne de la strate démographique, mais la Ville dispose d'une bonne capacité d'autofinancement. Enfin, l'approche bilancielle, c'est-à-dire l'analyse du bilan comptable et de la trésorerie disponible, fait apparaître une trésorerie positive de 4,7 millions d'euros.

Cependant, cette somme est constituée notamment par la provision pour risques et charges ce qui diminue d'autant la libre utilisation de cette trésorerie excédentaire. Enfin Madame Serrano livre une analyse des risques liés au contrôle interne de la collectivité. Il s'avère que les procédures budgétaires et de la commande publique sont relativement sécurisées, mais pourrait faire l'objet d'une formalisation en conseil municipal. Il n'existe pas de suivi analytique des recettes des équipements et services de la collectivité, ce qui limite l'appréciation de l'équilibre budgétaire des services publics. Pour la commande publique, le règlement interne des procédures devrait être validé en conseil municipal, et il conviendrait de recenser d'avantage les besoins des services afin d'envisager une éventuelle mutualisation. La gestion du patrimoine est effectuée mais il conviendrait de dresser un état du patrimoine assuré. Enfin les subventions versées aux associations sont maîtrisées et formalisées via un dossier type, mais les avantages octroyés en nature ou en personnel devrait être d'avantage valorisés afin de respecter les obligations réglementaires.

Madame BALDEYROU au nom du groupe majoritaire souligne qu'il est important de revenir sur le contexte de crise économique dans lequel a été élue l'ancienne majorité en 2008 : en période de crise financière, les indemnités des élus ont augmenté, ainsi que la pression fiscale. L'audit confirme en effet que cette pression fiscale est élevée pour la commune. Les charges de personnel qui s'élèvent à 52% des charges de fonctionnement sont aussi importantes, en raison de plusieurs titularisations datant de 2012. Enfin elle rappelle que la nocivité des emprunts toxiques obère désormais le budget.

Monsieur VERDONCK indique que le document d'audit présenté est différent de celui envoyé aux conseillers municipaux, et regrette que cet audit n'ait pas été exposé de manière si détaillée en commission finances. Il indique que la situation budgétaire et financière à la fin du mandat est saine : la Capacité d'autofinancement est correcte, l'évolution des dépenses de fonctionnement reste mesurée, les dépenses de personnel sont inférieures à la moyenne de la strate démographique, l'endettement est peu élevé et l'encours de la dette est mesuré. Les investissements réalisés entre 2008 et 2014 l'ont été uniquement grâce à un effort d'économie, il liste l'ensemble des bâtiments rénovés, aucun nouvel emprunt n'a été contracté. Monsieur VERDONCK indique que la conclusion du rapport confirme la bonne gestion du mandat précédent.

Monsieur MUNRO estime cette présentation intéressante, et remarque une gestion correcte pendant le mandat précédent, hormis le problème des emprunts toxiques. Il regrette également que cet audit n'ait pas été présenté en commission finances.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un audit réalisé par un cabinet indépendant. Il s'agit bien d'une information au conseil municipal, et non d'une délibération. Ce rapport pourra encore être étudié en commission finances. Les modifications du document portent uniquement sur la pagination et l'ajout de quelques données chiffrées sur l'année 2014. Madame le Maire rappelle à Monsieur VERDONCK que la Ville était extrêmement endettée en début de mandat précédent, et que les finances étaient notamment impactées par deux emprunts structurés conclus en 2007 et 2009 : c'est la raison pour laquelle il n'y a effectivement pas eu de nouvel emprunt contracté depuis.

Monsieur MAERTENS remercie Madame Serrano pour le travail accompli. Il constate que cet audit permet de mesurer l'évolution financière de la collectivité : les dépenses de fonctionnement sont en hausse constante, et ne sont pas priorisées. Aucun effort d'anticipation n'a été mené pour contrer la politique d'austérité gouvernementale envers les collectivités. Les emprunts toxiques impactent fortement les finances locales. De plus l'effort d'équipement est très en deçà de la moyenne de la strate : certains bâtiments se délabrent comme le C.C.A.S. ou les foyers logements de la résidence La Marlière. Monsieur MAERTENS indique en revanche que la trésorerie 2014 est excédentaire grâce à de bonnes mesures de gestion prises par la majorité depuis son élection en avril. Enfin il souligne que de nombreux chantiers sont à mener, notamment en matière de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.

1. BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur MAERTENS demande au Conseil municipal de voter le budget de la Ville de Loos qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 24 314 000 € en section de fonctionnement et à 2 761 000 € en section d'investissement, soit un budget primitif 2015 s'élevant à 27 075 000€.

Il rappelle les axes majeurs de ce budget à savoir un niveau d'épargne stable, une fiscalité équitable et maîtrisée, et une stabilisation du volume de la dette.

Monsieur MAERTENS expose ensuite de manière synthétique la situation financière de la collectivité. Concernant la section de fonctionnement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 24 314 000 €, il est à noter que les recettes sont impactées par la diminution des droits de mutation, des dotations de l'État (notamment de la dotation globale de fonctionnement - D.G.F.) bien que la Ville bénéficie des mécanismes du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.). En dépenses, il faut noter une diminution des charges à caractère général de 4,9%, volonté de la municipalité, tout en maintenant un service public de qualité. Les subventions aux associations sont réévaluées en tenant compte de critères d'attribution objectifs, et la provision pour le remboursement d'emprunts toxiques contractés avec Dexia est réactualisée, la charge financière augmentant de 37% par rapport à 2014.

En investissement, la section s'équilibre à 2761 000€. Pour les dépenses, les choix de la majorité ont porté sur le lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'espace François - Mitterrand, qui est le projet de la mandature, l'extension du conservatoire de musique, le réaménagement du C.C.A.S., les études de faisabilité pour la réhabilitation du quartier Clémenceau et la poursuite de la mise aux normes des bâtiments en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les recettes sont constituées principalement de dotations, subventions et emprunts.

Madame BALDEYROU constate que ce budget 2015 est un budget d'avenir au service de tous les Loossois. Il repose notamment sur la stabilité voire la diminution des dépenses de fonctionnement, la stabilité de la fiscalité, une augmentation de certains tarifs de services publics qui étaient d'un montant trop faible, un niveau élevé d'investissement pour remédier à la dégradation de certains équipements municipaux (La résidence La Marlière, le C.C.A.S., l'espace François-Mitterrand). Ce budget est la marque d'une gestion responsable tournée vers l'avenir. Au nom du groupe majoritaire, Madame BALDEYROU félicite le travail du Maire et de l'adjoint aux finances.

Monsieur VERDONCK constate que les perspectives de croissance semblent faibles : dans ce contexte l'État demande un effort aux collectivités locales par une diminution de la D.G.F., qui est modérée pour la Ville de Loos par les mécanismes de péréquation et le versement de la dotation de solidarité urbaine. Au total la baisse des dotations s'élève seulement à 86 000€, bien loin de la catastrophe annoncée, d'autant qu'il y aura le versement de la somme attribuée par l'A.N.R.U. Il remarque que le versement de l'excédent de la R.M.E. est identique à 2014, et que l'ancienne majorité ne fonctionnait donc pas la régie.

Son groupe regrette la hausse des tarifs de services publics pour la cantine et les centres de loisirs, la suppression des bus de ramassage et la diminution des subventions au C.C.A.S. et à certaines associations : pour ces raisons il votera contre ce budget. Enfin, en investissement, Monsieur VERDONCK regrette la faible ambition de la majorité, ce qui explique également le très faible niveau de subventions étatiques, régionales ou européennes qui aurait pu être sollicitées. Il regrette l'abandon de la publication d'un PPI qui aurait permis de constater les choix faits lorsque les investissements ANRU apparaîtront.

Monsieur MUNRO constate que les recettes ont légèrement augmenté les années précédentes, la diminution de 3% prévue à ce budget n'est donc pas catastrophique. Il regrette cependant le désengagement de l'État, et constate que la menace des emprunts toxiques est toujours présente, ainsi la Ville a jusqu'au 30 avril pour choisir entre la voie transactionnelle ou contentieuse. A cet égard Monsieur MUNRO déplore les dérives financières au plan national : primes des dirigeants d'entreprises, spéculation financière...Il remarque que certaines dépenses augmentent de manière importante, tels les honoraires ou les contrats de prestations extérieures : cela est révélateur d'une politique s'orientant vers la sous-traitance des services publics. Il félicite toutefois la baisse des postes "fêtes et cérémonies" et "imprimés et catalogues".

Madame CALLAERT regrette que dans un contexte d'austérité, la majorité prenne des décisions en matière d'éducation, de transports et d'action sociale, impactant en priorité les plus pauvres et les associations. Elle estime que ces décisions ne font que poursuivre une action gouvernementale que la majorité décrit pourtant. Ces choix budgétaires n'étant pas au service de l'humain d'abord, son groupe votera contre le budget primitif de l'année.

Madame le Maire rappelle que son équipe est indépendante et constituée de diverses sensibilités, elle ne souhaite donc pas être associée à une tendance politique particulière. Elle rappelle que la diminution des dotations de l'État est un élément très impactant qui ne peut être nié. Des discussions sont menées avec la R.M.E. pour développer une politique énergétique au profit des Loossois. De même le contrat de prestation de chauffage arrive à terme et un travail sera fait sur le nouveau contrat afin de diminuer les dépenses énergétiques. Le budget supplémentaire actera de dépenses en ce sens, notamment dans les écoles pour

bénéficier d'économies d'énergie. Madame le Maire rappelle que la provision pour faire face à l'emprunt toxique classé "6F" ne peut être reproché à la majorité, elle y était obligée : malheureusement cette somme ne peut être consacrée à d'autres investissements. Elle assume également des choix difficiles en matière d'augmentation de tarifs : il s'agit d'une forme de rattrapage par rapport aux tarifs pratiqués dans les communes alentours. Enfin le plan pluriannuel d'investissement sera effectivement réalisé dès que la somme consacrée à l'A.N.R.U. au quartier des Oliveaux sera connue.

Monsieur MAERTENS explique que le niveau d'investissement diminue en 2015 du fait du cycle électoral : en début de mandat il faut d'abord lancer les études, avant que les travaux ne commencent en milieu de mandat. Il rappelle que les villes de Lille et Lomme ont augmenté leur taux d'imposition pour compenser la baisse des dotations, ce que ne fait pas Loos, et ce malgré les emprunts toxiques. Il regrette l'instrumentalisation politique des contraintes budgétaires en période de pré - campagne électorale pour les élections départementales. Il convient plutôt de communiquer pédagogiquement sur ce budget, pour expliquer l'effort d'économie qui doit être consenti. Enfin Monsieur MAERTENS rappelle que les indemnités des élus ont fortement diminué à hauteur de 28% entre 2013 et 2015, soit 70 000€ d'économie sur le budget municipal. La démarche d'économie est donc portée en premier lieu par les élus municipaux de la majorité.

Adopté par :

28 voix pour : groupes «Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

7 contre : groupes «Socialiste et personnalités de Loos», « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

2. SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur MONTIGNIES, pour les associations sportives, et Monsieur ALBERIC, pour les autres types d'associations, proposent au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des subventions attribuées, en maintenant le respect de critères objectifs et équitables prévalant aux attributions individuelles.

Ils rappellent qu'un partenariat s'est tissé entre le tissu associatif et les élus municipaux ayant abouti à une répartition des subventions entre les associations, qui ont été regroupées selon les thématiques : Sport, Culture, Solidarité, Environnement, Subventions spécifiques, Écoles- Collèges, Divers (commerce, associations patriotiques) afin de définir les critères les plus adaptés en fonction de la nature de leur action et de leur objet social.

Il est à noter que la transition entre le dispositif en vigueur jusqu'en 2013 et celui résultant de l'application des critères pour 2015 est assurée par une attribution de garantie équivalant à 30 % du montant de la subvention obtenue en 2014 afin de lisser les variations.

Enfin ils précisent que les associations bénéficiant d'une subvention s'engagent à utiliser le logo de la Ville et à mentionner le soutien municipal lors de chaque manifestation organisée.

Monsieur GRUSZCZYNSKI remarque que cette délibération n'a été étudiée qu'en commission finances : il regrette que l'aspect du "vivre ensemble" ait été négligé. Il estime que les critères d'attribution fixés par cette délibération sont complexes. Il est attaché à un monde associatif riche et à l'apport du bénévolat, aussi il regrette que le montant des subventions ait globalement diminué et que les clubs de football subissent une perte financière importante. Il précise n'en avoir pas la même version que celle qui est projetée.

Monsieur MUNRO est gêné par le titre de la délibération "subvention aux associations municipales" : en effet les associations concernées ne sont pas toutes municipales. Il regrette également la présentation uniquement financière de cette délibération. Monsieur MUNRO demande le rétablissement des financements de l'A.R.E.F.E.P. .

Madame CALLAERT regrette le peu de concertation avec les associations. Elle constate que pour la seconde fois consécutive les associations d'insertion sont privées d'une partie de leur budget de fonctionnement. Or ces structures ont besoin d'une simplification dans les procédures d'attribution de subventions, et d'un partenariat de confiance avec les élus. Elle indique que les associations sont un rempart contre la crise, et qu'il faut faire un choix entre une société dure avec les personnes fragiles, ou bien une société qui les accueille et les accompagne. Étant soucieux de l'avenir des associations, son groupe votera contre cette délibération.

Madame le Maire précise que les critères ont été élaborés en concertation avec les associations. Un service des sports a nouvellement été créé, et est en contact quotidien avec les associations sportives. Les

nouveaux critères, objectifs et clairs, permettront de rompre avec l'opacité des critères d'attribution auparavant pratiqués. Elle constate que les associations sportives perçoivent une somme globale de 9% plus élevée qu'en 2014. Certaines associations, telles l'Harmonie municipale, l'Université Populaire Loossoise, la Solidarité Populaire Loossoise et l'A.R.E.F.E.P. voient effectivement leur subvention diminuer, mais cela est lié à la reprise de leur activité par la Ville ou le CCAS. Ces associations exercent désormais une activité conforme à leur objet social, en parallèle des missions exercées par la Ville.

Sur la forme de la délibération, Madame le Maire exprime son accord avec la demande de retrait du terme "municipales" dans le titre de la délibération. Elle souhaite aussi qu'à l'avenir ce type de délibération soit également étudiée par la commission "vivre ensemble". Madame le Maire fait observer à Monsieur Gruszczynski que la version corrigée de la délibération à la suite de la tenue de la commission a bien été envoyée à tous les élus.

Monsieur MAERTENS précise que cette délibération garantit l'équité et la la transparence entre les associations. Il rappelle que la loi de 1901 assure l'indépendance du monde associatif, et qu'une subvention n'est pas due d'une année à l'autre, mais doit être liée à véritable projet et à un besoin de financement.

Madame le Maire propose de scinder le vote en deux parties :

1°/ sur les subventions aux associations sportives : Monsieur ALBERIC, conseiller municipal intéressé, sort de la salle puis il est procédé au vote :

Adopté par :

27 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

7 contre : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

2°/ sur les autres subventions : Monsieur ALBERIC étant présent.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

7 contre : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

3. COUP DE POUCE POUR LES JEUNES 2015

Madame CADART expose que l'action « Coup de pouce pour les jeunes » a pour objet de permettre à des jeunes, issus de familles modestes, de s'inscrire, de découvrir et de participer à une activité sportive ou culturelle de la Ville.

La demande d'aide "Coup de Pouce " est ainsi soumise à conditions, et examinée par une commission qui peut décider d'attribuer 40€ maximum par année et par jeune.

Il est demandé au Conseil Municipal de reconduire cette action pour 2015, sachant que le coût total est estimé à 3 000€.

Adopté à l'unanimité

4. RETROCESSION DE CONCESSION FUNERAIRE

Madame SERRURE propose au conseil municipal de rembourser à un particulier, domicilié à Loos, la somme de 97,02€ correspondant à la durée d'utilisation de la concession de terrain n°14 395 acquise pour une durée de 15 ans au cimetière communal de la rue Leclerc le 2 octobre 2013, et qu'il souhaite abandonner.

Adopté à l'unanimité

5. DENOMINATIONS DE VOIES

Monsieur DESPIERRES expose que dans le cadre de l'opération de construction de 265 logements sur la propriété Bigo Danel, il est proposé au conseil municipal de dénommer deux voies de desserte, ayant vocation à être classées en domaine public :

- La première, qui est reliée à la rue Léon Gambetta et se prolonge jusqu'en limite de l'Institut Saint-Vincent de Paul, pourrait être dénommée « rue des Temps Modernes »,
- La seconde voie résidentielle, qui dessert 18 logements individuels, serait dénommée « rue Geneviève de Gaulle - Anthonioz ».

Monsieur DESPIERRES indique que les prochaines dénominations pourront être soumises aux Loosois au terme d'une consultation dont les modalités restent à définir.

Madame CALLAERT est interpellée par cette proposition : si elle est d'accord avec la dénomination rendant hommage à Geneviève de Gaulle, elle aurait souhaité que l'autre rue porte le nom de "Martha Desrumaux", née à Comines, ouvrière du textile, résistante, syndicaliste, féministe et une des premières femmes à être élue Députée.

Madame le Maire réserve cette proposition à la prochaine procédure de dénomination de voie.

Adopté par :

34 voix pour : groupes « Choisir Loos », « Socialiste et personnalités de Loos », « Loos Ouverte » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

1 abstention : groupe « Parti communiste de Loos »

6. PASSATION D'UN AVENANT AU MARCHE DE PRESTATIONS D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU

Monsieur BENNASSAR demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant au marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau, conclu avec la société Dalkia le 3 juillet 2007, portant ainsi la durée initiale du marché (8 années) à 102 mois au total.

En effet il convient de réaliser un diagnostic amiante sur l'ensemble des équipements des chaufferies des bâtiments de la ville, et par conséquent de proroger de 6 mois la durée d'exécution du marché d'exploitation des installations de chauffage en vigueur par la passation d'un avenant. Cette prorogation par avenant permettrait également de faire coïncider la période d'exécution du marché avec les années civiles pour une meilleure analyse financière et comptable. Il est précisé que l'augmentation du montant du marché qui en résultera ne dépassera pas 147 242 euros HT, soit au maximum 4,68% du montant initial qui était de 3 141 096 euros HT.

Adopté à l'unanimité

7. TARIFS DES DROITS DE PLACE DE LA FETE FORAINE DE PAQUES

Monsieur CASTRO propose au conseil municipal d'approuver la mise en place d'un nouveau système de tarification forfaitaire des droits de place pour toute la durée de la fête foraine de Pâques, plus transparent que la tarification actuelle au mètre linéaire ou à la surface et à la journée, étant précisé que cette nouvelle tarification entrera en vigueur dès la fête foraine qui se déroule à l'occasion de Pâques 2015.

Madame CALLAERT demande si les forains ont été rencontrés et consultés sur cette modification : elle craint que la rigidité du cadre ne les fasse renoncer à l'installation de leurs manèges lors de la fête foraine.

Madame le Maire explique que cette délibération ne vient pas alourdir les charges des forains, mais a seulement pour objet de simplifier le travail de perception du régisseur.

Monsieur CASTRO ajoute que si les forains n'ont pas été réunis ils ont été contactés et comprennent les raisons de cette modification tarifaire.

Adopté par :

34 voix pour : groupes « Choisir Loos », « Socialiste et personnalités de Loos », « Loos Ouverte » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

1 abstention : groupe « Parti communiste de Loos »

8. CREATION DE POSTE

Monsieur DUBAR propose au conseil municipal de délibérer sur la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, afin de permettre l'accueil d'un agent titulaire de ce grade au sein de la Police Municipale (au poste d'agent de surveillance de la voie publique).

Monsieur MUNRO indique que le tableau des effectifs ayant été récemment mis à jour pour coller au plus près des postes réellement pourvus, les créations de poste doivent désormais faire l'objet d'une délibération préalable. Il craint que ce cadre ne soit trop rigide.

Madame le Maire souhaite que les agents puissent évoluer en interne en occupant un poste conforme à leur projet d'évolution professionnelle : plutôt que de créer de nouveaux postes et de recruter en externe, elle privilégie donc la voie de la mutation interne pour pourvoir les postes vacants.

Adopté à l'unanimité

9. DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR : ADAPTATION AUX AIDES DE L'ÉTAT

Madame WERQUIN propose au conseil municipal de modifier le dispositif prévu par les délibérations des 26 septembre 2013 et 11 décembre 2014 relatives à la création et la mise en œuvre des emplois d'avenir. Il apparaît en effet opportun de poursuivre voire amplifier les actions d'insertion professionnelle et d'anticiper sur une éventuelle diminution des crédits alloués par l'État pour participer à ce financement de mise à l'emploi de jeunes relevant de la Mission Locale de Loos et des Weppes.

Il est donc proposé au conseil municipal de relever le plafond de postes à pourvoir en cas de besoin, de 10 à 15 postes, étant précisé que cette mesure n'oblige pas la Ville à recruter la totalité de ces jeunes en parcours d'insertion et de formation, mais permettrait de le concrétiser si des besoins devaient émerger. Il est également proposé d'autoriser le Maire à signer les conventions dans le cadre de ce dispositif, les périodicités en matières de durée de convention de financement de la Ville ayant été portées d'un an, à deux voire trois ans, toujours sur une durée maximale de 3 ans.

Monsieur GRUSZCZYNSKI rappelle que lors du conseil municipal du 11 décembre 2014, son groupe avait exprimé le souhait d'aller plus loin dans le recrutement des emplois d'avenir. Il se félicite donc de la présentation de cette nouvelle délibération.

Monsieur MUNRO espère que cette procédure sera effectivement utilisée dans l'esprit de l'aide à l'insertion des jeunes en difficulté professionnelle.

Madame CALLAERT estime que les emplois d'avenir se substituent au recrutement statutaire, et que la précarité des jeunes est encouragée par ce dispositif. Son groupe s'abstiendra.

Monsieur MAERTENS précise que cinq jeunes seront recrutés prochainement, le dispositif des emplois d'avenir vise effectivement à promouvoir l'emploi des jeunes et constitue un tremplin pour leur insertion professionnelle.

Adopté par :

34 voix pour : groupes « Choisir Loos », « Socialiste et personnalités de Loos », « Loos Ouverte » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

1 abstention : groupe « Parti communiste de Loos »

QUESTIONS ORALES

Au nom de l'intergroupe "rassemblement socialistes, communiste, écologiste et personnalité", Madame MASQUELIER indique que Madame le Maire a été destinataire d'une pétition rassemblant 568 signatures, ainsi que d'un courrier du collectif de parents intitulé « *Lettre aux élus du conseil municipal* » qui demande la révision de la délibération portant modification des tarifs de la restauration scolaire, des garderies et du centre de loisirs, ainsi que la remise en place du bus de ramassage dans les quartiers pour le Centre de Loisirs. Elle souhaite qu'une réponse soit apportée.

Madame le Maire rappelle à l'intergroupe les nouveautés introduites par la révision tarifaire, à savoir la demi-

heure gratuite et la tarification à l'heure et non plus au forfait global.

Elle constate que si les élus de l'intergroupe ont effectivement voté contre la délibération du 11 décembre 2014 et étaient représentés lors de la réunion publique du 7 février 2015, l'approche de la campagne électorale concernant les élections départementales ravive étrangement leur intérêt pour ce dossier.

Madame le Maire rappelle que cette délibération est légale et n'a fait l'objet d'aucun recours. Elle sera donc maintenue. Toutefois elle souhaite s'adresser aux parents qui ne souhaitent pas politiser le dossier. Aussi une prochaine réunion se tiendra très rapidement avec les parents, après les élections, le 11 avril 2015. La réflexion sera ouverte autour de tables rondes thématiques regroupant les parents, les élus et les agents territoriaux spécialistes. Tous les sujets seront abordés, sans exclusive, à la lumière des analyses des questionnaires distribués aux parents d'élèves. Une seconde réunion sera programmée ensuite au cours de laquelle la synthèse des demandes et des propositions de la municipalité sera présentée.

Monsieur MUNRO s'interroge sur l'avenir du jumelage Loos - Geseke et demande si il est envisagé de procéder à des échanges internationaux entre les deux rives de la méditerranée. Il indique qu'un échange avec le Maroc est déjà amorcé.

Madame le Maire rappelle que le jumelage entre Loos et Geseke est bien vivant : les Gesekois seront reçus les 11 12 et 13 septembre à Loos, avec au programme la visite du Louvre-Lens. Elle sollicitera également les élus dans le cadre de la commission « rayonnement culturel », afin de mener un travail de fond sur le jumelage.

En revanche la proposition d'un jumelage entre les deux rives de la méditerranée ne peut se concevoir à l'identique en raison des moyens humains et financiers nécessaires. Toutefois Madame Catherine Cadart pourra étudier la faisabilité d'un échange avec le sud dans le cadre d'un projet grands jeunes par exemple.

Monsieur MUNRO fait également état de nombreuses incivilités relatives au stationnement automobile sur les pistes cyclables loossoises, et demande quelles mesures seront mises en œuvre par le Maire pour faire respecter la réglementation, en sa qualité notamment de Conseillère métropolitaine déléguée au Plan de Déplacement et Modes doux.

Madame le Maire partage son irritation sur l'incivisme des automobilistes qui stationnent sur les bandes cyclables. L'adjoint à la sécurité veille au respect de la réglementation, de nombreuses verbalisations sont déjà réalisées. Par ailleurs elle sollicitera de la M.E.L. l'amélioration de la visibilité des bandes cyclables. Madame le Maire rappelle toutefois que comme pour la propreté, le respect des pistes cyclables est une question d'éducation et de civisme, et est l'affaire de chacun.

Enfin, intervenant au nom de l'intergroupe Rassemblement Socialiste, Communiste, Écologique et Personnalités, Monsieur MUNRO estime que depuis quelques mois le site internet de la Ville comporte des textes de prises de positions politiques et partisans : sur le débat d'orientation budgétaire, la réunion des parents d'élèves sur la hausse des tarifs de cantine, le communiqué de presse relatif au campement des Roms, la Régie municipale d'électricité. Il souhaite savoir si cette tendance va se confirmer.

Madame le Maire répond qu'aucun des textes cités n'est porteur d'un discours orienté. Ainsi l'intervention intitulée « *la RME restera Loossoise* » vise à informer les Loossois que la régie reste à leur service, à la suite de la diffusion d'un tract partisan et désinformateur dans toute la ville. Le discours « *Je suis Charlie* » est générique et porteur de valeurs universelles, transversales à tous les courants politiques. Le D.O.B. a été évoqué au Conseil Municipal. Il est d'usage qu'il soit diffusé sur le site internet. En ce qui concerne l'information aux parents qui n'ont pu assister à la réunion du 7 février 2015 et la diffusion du questionnaire permettent de cerner leurs questions et leurs attentes, il s'agit d'élever le débat pour mener un échange construit et riche, c'est une manifestation de la démocratie participative. Madame le Maire indique que le communiqué de presse relatif au campement des Roms est une réponse à la lettre ouverte par laquelle le collectif citoyen Loossois la saisit sur les conditions d'accueil de ces populations : elle a demandé que cette lettre du Collectif soit également publiée, ce qui a été fait.

Ainsi Madame le Maire rappelle que le site n'est nullement partisan, mais informatif et transparent. L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux figure en permanence sur le site, ils sont immédiatement repérables et contiennent les prises de positions de tous les courants de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 23h00.

Le secrétaire de séance,

Matthieu MONTIGNIES

Le Maire,

Anne VOITURIEZ

